



LE CONSEIL D' ETAT

Le Conseil d'Etat est situé au Palais Royal. A l'origine, l'édifice fut construit pour Richelieu (1642) et prit l'appellation de "Palais Cardinal". La famille d'Orléans y habita jusqu'en 1848. Le bâtiment a beaucoup souffert, en particulier sous la Commune et fut reconstruit en 1875.

Sa mission : Descendant direct du "Conseil du Roi", il fut fondé par Napoléon, en 1799. Il a une double fonctionnalité, consultative et contentieuse. Il conseille le gouvernement, donne des avis techniques et intervient dans la préparation des projets de lois, d'ordonnances et de certains décrets. D'autre part, il demeure le juge administratif suprême.

Sa composition : Il est composé de 300 membres (dont 60 femmes) qui émanent de l'E.N.A. Néanmoins, certains hauts fonctionnaires, après 10 ans (de bons et loyaux) services, peuvent intégrer le Conseil par le "tour extérieur". Ils sont nommés à vie et se mettent au service des gouvernements successifs, tout en restant indépendants du pouvoir. Certains des membres sont détachés auprès de cabinets ministériels et institutions.

A la tête du Conseil préside un vice-président (le premier ministre restant le président en titre), assisté de 5 présidents de sections (Intérieur, Finances, Travaux publics, etc...)

On distingue plusieurs catégories de membres : les conseillers qui délibèrent et décident, et les maîtres de requêtes et les auditeurs qui instruisent les dossiers.

Ils préparent et rédigent les textes de loi. Ils ne disposent pas de bureaux individuels car ils travaillent à l'extérieur, mais se réunissent dans des salles, afin de faciliter les échanges.

La visite : Dirigée par Hugues Ménès, la visite commença par la "**Salle de l'Assemblée Générale**", récemment restaurée, où se réunissent toutes les sections confondues. Seules 150 personnes peuvent siéger. Dorures flamboyantes et murs peints par Henri Martin.

Puis, nous traversâmes la "**Salle des Sections**", où un mobilier plus moderne côtoie une cheminée Napoléon III. C'est dans cette pièce que les membres d'une même section se réunissent.

De, la "**Salle des colonnes**" nous avons pu admirer la place du Palais Royal.

Puis, nous pénétrâmes dans le "**Grand Salon**", visitâmes la "**Salle de la Section du Contentieux**" et la "**Salle de la Section des Finances**" où sont élaborées les lois des Finances.

Enfin la visite se termina par la descente du très bel **escalier**, avec peintures en trompe l'œil.

Les salles, pour la plupart de style Napoléon III, sont dotées de matériels de communication très modernes. Les bâtiments se lovent entre le Conseil Constitutionnel et le Ministère de la Culture. Le cadre est magnifique !...